Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212902563-20251215-DB202555-DE

COMMUNE DE SAINT-NIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre, à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Annie KERHASCOËT, Maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 13

Date de convocation : 10 décembre 2025

Présents : Mme Annie KERHASCOËT, Mmes et Mrs Emmanuel MAHO, Jean-Pierre CANN, Jean-Michel BIRIEN, Emmanuel CAPITAINE, Fabrice LE BERRE, Gilles MOLAC, Baptiste DANION, Marie-Thérèse NÉDÉLEC,.

Excusés : Mme Monique BESCOU (pouvoir à F. LE BERRE), M. Jérôme KERSALÉ (pouvoir à B. DANION), M. Marc BALAYER (pouvoir à A. KERHASCOËT), M. Hervé GUILLOU (pouvoir à G. MOLAC).

Secrétaire de séance : Emmanuel CAPITAINE

DB2025-55

CONTRAT QUADRIANNUEL DE CONTRÔLE PÉRIODIQUE DES INSTALLATIONS – SOCOTEC

Madame la Maire informe l'assemblée que des contrôles périodiques doivent être effectués sur les différents bâtiments de la commune : installations électriques, installations de gaz, aires de jeux, portes semi-sectionnelles ...

Une mise à jour globale a été effectuée en 2025.

Afin de faciliter le suivi des contrôles périodiques dont la fréquence dépend de l'installation, il est proposé au Conseil Municipal de passer un contrat avec une entreprise de contrôle certifiée pour un an renouvelable tacitement trois fois pour une durée totale ne pouvant dépasser quatre ans.

En ce sens, il est proposé au Conseil Municipal de faire appel à l'entreprise SOCOTEC.

Les tarifs des différents contrôles annexés à la présente délibération sont révisables.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la démarche de Mme la Maire,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document à intervenir de cette décision.

Pour extrait certifié conforme à l'original
La Maire,

Annie KERHASCOËT

